

GROUPEMENT D'EMPLOYEURS

WEBINAIRE DU 23 JANVIER 2024

- Le GE : un projet, un besoin identifié par votre URPS de longue date.
- Décision de participer aux travaux de mutualisation et d'extension nationale du GE médecins préexistant en Pays de la Loire, porté par l'URPS Médecins .

Présentation du Groupement d'Employeurs « Santé Services »

✓ **Rôle d'un GE** : réaliser l'embauche et la gestion des ressources humaines pour les personnes qui souhaitent bénéficier de ses services.

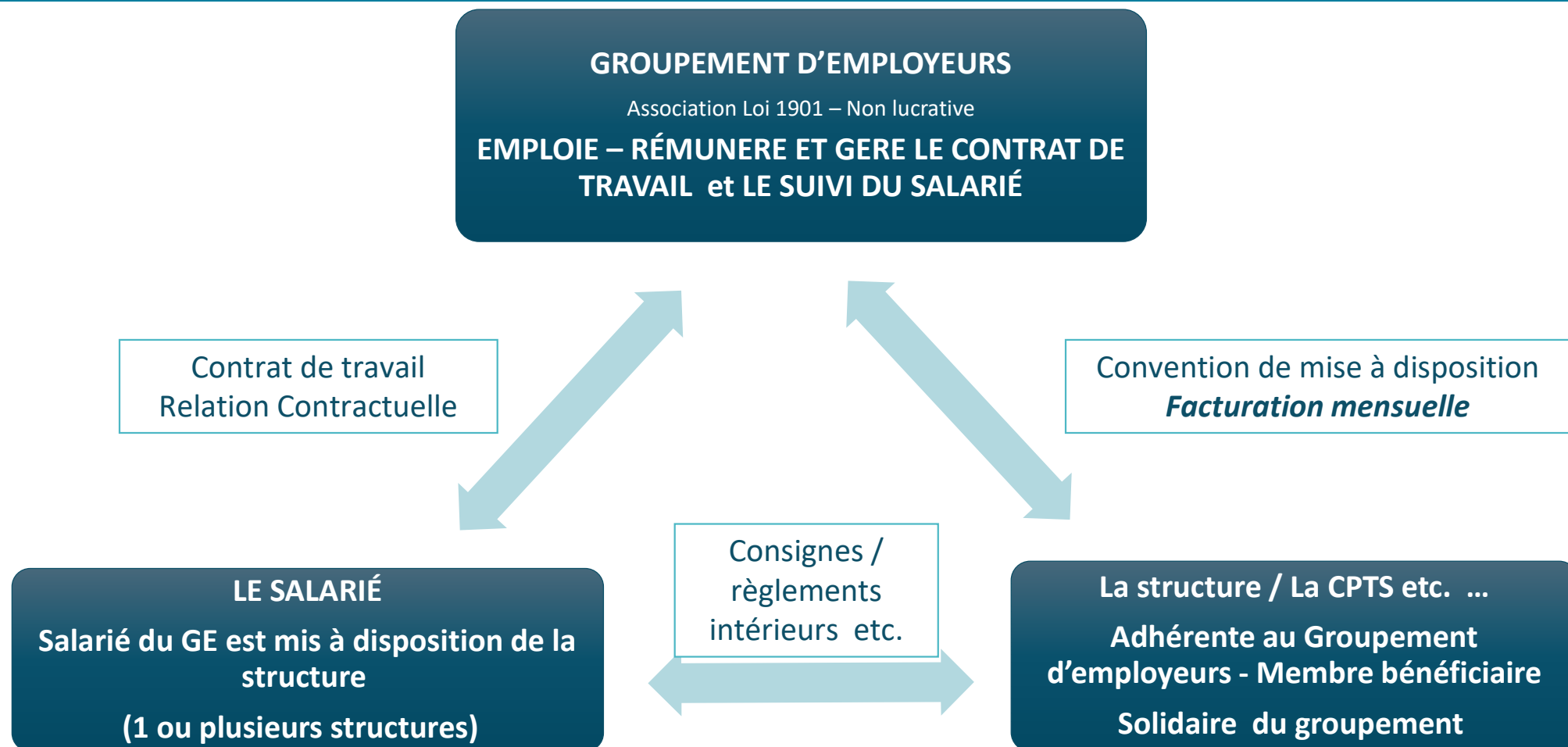
→ en Hauts-De-France, lancement du Groupement d'Employeurs
dénommé
« **Santé Services** » dès 2024 porté par l'URPS ML.

- Association loi 1901 non lucrative
- Extension du GE médecins de Pays de Loire préexistant
- 7 régions partenaires
 - ✓ Pays de Loire, Nouvelle Aquitaine – Bretagne – Normandie – Hauts de France
Grand Est et Corse
- 50 bénéficiaires

Un service pour les professionnels de santé Libéraux :

- ✓ salariés d'exercice coordonné (CPTS, ESS, ESP, MSP, etc.),
- ✓ salariés des professionnels de santé libéraux (type assistants, assistants médicaux, IPA, secrétaires, agents d'entretien, etc.),
- ✓ salariés des structures dédiées à la permanence des soins
 - ✓ Maisons Médicales de Garde ou Services d'accès aux soins (SAS)
- ✓ voire plus selon les besoins... **des libéraux** (exemple les URPS),
- ✓ à l'exclusion des structures assujetties à la TVA.

=> **Service d'attractivité de l'activité libérale-** Libérer du temps,
faciliter les installations etc. ...



✓ Un service à la carte en fonction des besoins du bénéficiaire

□ Le recrutement

- **Recherche du candidat :** *identification du besoin, établissement de la fiche de poste, publication de l'offre, présélection des candidats, entretien préalable, avis sur les candidats, second entretien avec une short-list de candidats avec la CPTS....*
- **Le portage du contrat :** *Réalisation du contrat de travail, application de la convention collective des cabinets médicaux, Réalisation des obligations contractuelles liées à l'embauche (DPAE, mutuelle, visite médicale,...).....*



☐ **La gestion de la vie contractuelle du salarié** : *fiches de salaires, mutuelle, prévoyance, médecine du travail, évolution du contrat de travail, formation, entretien annuel avec le salarié ...*

☐ **La gestion et le suivi de tous les obligations légales**

☐ **La gestion de fin contrat, gestion des conflits...**

☐ **Autres services** : conseils en management, en formation, entretiens d'évaluation ...

→ Possibilité de **mutualisation** entre plusieurs structures – Un seul employeur pour le salarié (moins de précarisation)

→ L'ensemble des services est assuré par une équipe de professionnels dédiés.

<https://ge-santeservices.org/home>



• Vos principales obligations et responsabilités sécurisées et gérées par le Groupement d'Employeurs Santé Services (GESS)

✓ OBLIGATIONS FINANCIERES

- Versement du salaire prévu + remise de la fiche de paie
- Versement des cotisations sociales URSSAF

✓ OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

- Immatriculation au répertoire SIRENE
- Accomplir les formalités liées à l'embauche

✓ OBLIGATIONS A L'ÉGARD DES SALARIÉS

- Fournir au salarié un travail correspondant à l'objet du contrat, en respectant les modalités de lieux, horaires et conditions d'exécutions –**en binôme avec le membre bénéficiaire**
- Entretiens annuels d'évaluation et entretiens professionnels - **en binôme avec le membre bénéficiaire**
- Formation du salarié - **en binôme avec le membre bénéficiaire**
- Respecter la règlement du travail (lois, convention collective, congés, salaire, hygiène et sécurité,...)
- Respecter le droit d'expression et d'organisation collective des salariés

✓ OBLIGATIONS DE SÉCURITÉ

- Obligation de dresser tous les ans un DUERP : Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels
- Obligation d'organiser une visite d'information et de prévention (visite médicale)
- Obligation d'adhérer à un service de prévention de santé au travail

Etc, etc ...



• Coût facturé aux adhérents utilisateurs du GE :

- Adhésion annuelle à 50€
- Forfait à l'entrée du service - 2 options proposées :
 - ➔ ▪ **Formule 1 : recrutement + portage du contrat**
 - Assistants et secrétaires : 500€
 - Autres profils: 1000 € + devis en fonction des frais engagés (déplacement....)
 - ➔ ▪ **Formule 2 : portage du contrat sans recrutement :**
 - 250 € quel que soit le profil
- Avance compte courant équivalent à 2 mois de salaire brut chargé (un mois pour les individuels)
- Facturation mensuelle
 - Coût global du salaire (salaire brut + charges patronales) + 10 % de frais de gestion
(avec un minimum de 125 € et un maximum de 250 €, **soit un coût annuel pour un adhérent entre 1 500 € et 3 000 €**)
 - + notes de frais
 - + **toutes sommes engagées pour le salarié pour la structure** (visite médicale, indemnités de rupture de contrat...)



1- Je suis un cabinet libéral je veux recourir à un coordonnateur à temps plein ou à mi -temps , quel est le coût mensuel du service rendu par le GE ?

Le coût du service du GE n'est pas proportionnel au temps du salarié .

Il s'agit d'un coût proportionnel correspondant au salaire brut + charges patronales + X€ de forfait de gestion par mois (X étant compris entre 125 et 250 euros).

Le GE conseille les structures sur le temps de travail en fonction de la taille et des missions confiées, il fait aussi des préconisations sur les fourchettes de rémunérations.

2- J'ai déjà un salarié est ce que je peux recourir au groupement d'employeurs pour une nouvelle assistante ?

Oui bien sûr, la structure peut décider de confier au GESS tout ou partie de ses salariés.

3- Quelle est la plus value de recourir à un GE par rapport à mon expert comptable ?

Toute la partie recrutement / portage de contrat. Le forfait de gestion du GESS inclut toutes les formalités et démarches de la vie salariale. L'appui RH est complet.

4 - Quel est le service rendu par le GE en matière de formation ?

Appui à la recherche de l'organisme de formation.
Prise en charge des démarches liées à l'inscription et au financement.

5- Est-ce qu'il est possible de reprendre un salarié du GE en embauche directe ?

C'est envisageable, avec un préavis de 6 mois sauf accord amiable entre les parties.

6- J'ai déjà un salarié, est-ce que le GE peut reprendre son contrat ? Si oui pour quel coût ?

Oui par une convention de transfert et établissement d'un nouveau contrat de travail.
Le coût de recrutement correspond à celui d'un portage soit 250 €.

7 -Comment sortir du GE ?

En respectant un préavis de 6 mois sauf accord amiable entre les parties.

9- Que se passe-t-il en cas de licenciement ou rupture conventionnelle ?

Le GE conseille, accompagne et gère la procédure. Les indemnités sont payées par la structure : réglées au salarié par le GE et refacturées au réel;.

8- Je suis salarié quels sont les avantages d'être recruté par le GE ?

Avoir un interlocuteur RH professionnel, un seul employeur.

10- Quelle est la convention collective pour les salariés du GE ?

La convention collective des cabinets médicaux , mais des adaptations sont possibles

Concrètement, je suis intéressé par le service, que dois-je faire ?

rendez vous sur le site : <https://ge-santeservices.org/home>

COMPARAISON DES SERVICES

LES DIFFERENTS CHOIX

CABINET COMPTABLE

AGENCE D'INTERIM

GROUPEMENT EMPLOYEURS SANTE SERVICES

Qu'est ce que c'est ?	Une société à but lucratif	Une société à but lucratif	Une association à but non lucratif
Qui ?	Des experts comptables, des gestionnaires paie et des juristes	Des chargés de recrutement	Des experts RH et des professionnels de santé
Pourquoi ?	Externaliser la comptabilité et la gestion sociale	Externaliser les recrutements imprévus	Déléguer les obligations d'employeur
Comment ?	Gestion de la comptabilité Conseil social et juridique	Mise à disposition temporaire 24 mois maximum	Mutualisation Mise à disposition long terme (CDI temps plein privilégié)
Votre rôle ?	Client	Client	Adhérent/Employeur fonctionnel (membre de l'association)

COMPARAISON DES SERVICES

<u>LES SERVICES PROPOSES</u>	CABINET COMPTABLE	AGENCE D'INTERIM	GROUPEMENT EMPLOYEURS SANTÉ SERVICES
Recrutement			
Définir la fiche de poste	NON	NON	OUI
Rédiger et diffuser l'annonce	NON	PARFOIS	OUI
Tri des CV	NON	OUI	OUI
Présélection téléphonique	NON	OUI	OUI
Entretien	NON	PARFOIS	OUI
Sélection du candidat	NON	Le candidat peut être choisi par l'agence d'intérim.	Le candidat est choisi par l'adhérent.

COMPARAISON DES SERVICES

Vie du contrat	CABINET COMPTABLE	AGENCE D'INTERIM	GROUPEMENT EMPLOYEURS SANTÉ SERVICES
DPAE, contrat de travail, dossier administratif	Facturation à l'acte + Coût horaire d'intervention	OUI	OUI
Période d'essai, entretien annuel, formation, etc	Facturation à l'acte + Coût horaire d'intervention	PARFOIS	OUI
Gestion des arrêts maladies et autres absences	Facturation à l'acte + Coût horaire d'intervention	OUI	OUI
Affiliation mutuelle et prévoyance	Facturation à l'acte + Coût horaire d'intervention	PARFOIS	OUI
Bulletin de salaire, variables paie	Facturation à l'acte + Coût horaire d'intervention	OUI	OUI
Rupture de contrat <i>Procédure + Solde tout compte</i>	Facturation à l'acte + Coût horaire d'intervention	OUI	OUI

<https://ge-santeservices.org/home>



GROUPEMENT EMPLOYEURS SANTÉ SERVICES



Se connecter

Le **Groupement Employeurs Santé Services**, association loi 1901, propose un service complet en Ressources Humaines aux **professionnels de santé libéraux des régions partenaires**.

Il se charge de toutes les périodes clés de la vie contractuelle du salarié, du recrutement jusqu'à la fin du contrat. Le salarié peut être mis à disposition par le GE Santé Services pour une ou plusieurs structures (mutualisation).

Il **garantit la mise en œuvre des obligations légales de l'employeur** dans le respect de la convention collective des cabinets médicaux, tout en actualisant en temps réel les évolutions en droit du travail.

Il est l'interlocuteur privilégié des membres bénéficiaires pour des conseils en management, en formation, en gestion du conflit, etc.

L'ensemble de nos services est assuré par une équipe de professionnels dédiés.



Pour accéder à nos services, cliquez sur les boutons ci-dessous :

Infos Pratiques

Service Recrutement

Espace Annonces

LES RÉGIONS PARTENAIRES

Bretagne



Grand Est



Hauts-de-France



Normandie



Nouvelle-Aquitaine



Pays-de-la-Loire



Mettre à jour les données personnelles